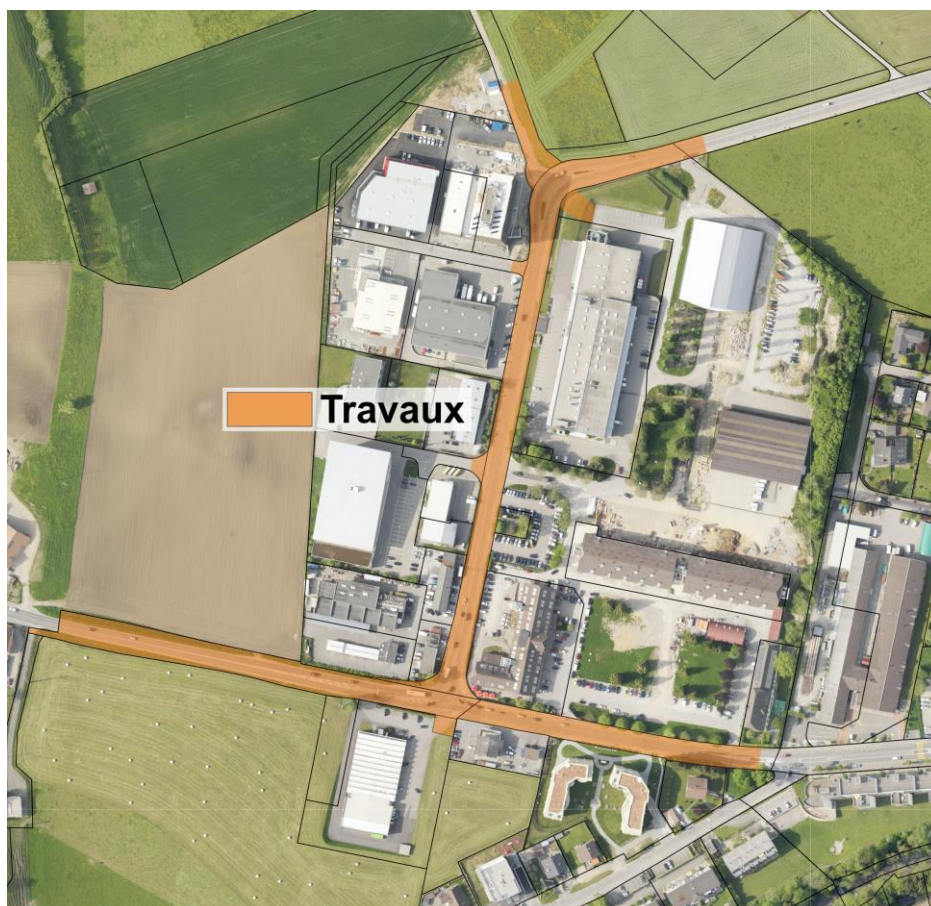


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017**Point 4.1.9 de l'ordre du jour****Réaménagement de la route de la Pâla et de la rue de Vevey (secteur Arsenal)****1. Introduction**

Cette demande de crédit concerne les travaux à réaliser sur la route de la Pâla et la rue de Vevey, représentés en orange sur le plan ci-dessous :



Le projet prévoit :

- le réaménagement de l'espace public ;
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement.

2. Contexte du projet

En décembre 2016, le Conseil général votait un crédit d'étude pour le développement des projets découlant de Vision 2030 et les mesures du projet d'agglomération de 3^e génération (PA3). Les études menées dans le cadre de ce crédit ont permis de développer ce projet et de définir les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau routier.

Ce projet fait partie du projet d'agglomération de 1^{re} génération (PA1) accepté par la Confédération et bénéficie d'une subvention de 30 %. Il fait également partie du PA3, pour lequel une décision d'octroi d'une contribution fédérale est attendue dans le courant de 2018.

L'axe Pâla - Vevey constitue un maillon essentiel du réseau routier de l'agglomération, dont le bon fonctionnement multimodal à moyen et long termes doit être garanti afin qu'il puisse répondre aux objectifs suivants :

- rendre plus attractifs les déplacements des cyclistes et des piétons en proposant des aménagements sécurisés et confortables pour la mobilité douce ;
- garantir la bonne progression des transports en commun circulant sur l'axe ;
- accompagner le trafic individuel et faire respecter la hiérarchie du réseau routier proposé.

En plus des questions de mobilité, le réaménagement de l'axe devra assurer la cohérence avec les projets de développement connexes tels que le plan d'aménagement de détail de l'Arsenal ou le futur aménagement de la Pâla.

Une attention particulière devra également être portée au concept paysager le long de l'axe. Une allée d'arbres sera plantée le long de la route de la Pâla sur le secteur de l'Arsenal.

Le Conseil d'Etat a octroyé la compétence à la Ville de Bulle d'établir les plans de route sur certaines sections de route cantonale, dont notamment la route de la Pâla. Cette délégation permet de mieux gérer la planification des requalifications du domaine public en relation avec des urbanisations communales.

La répartition des frais est déterminée d'entente entre l'Etat et la Ville de Bulle. Elle repose sur les principes définis par la législation cantonale sur les routes.

Conformément aux exigences de la Loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) et du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Ville de Bulle remplace progressivement les collecteurs en système unitaire par des collecteurs en système séparatif, eaux usées et eaux claires.

3. Réaménagement de l'espace public

3.1 Description des travaux

Tronçon rue de Vevey - secteur route de la Part-Dieu et route cantonale provenant de Vuadens

Un carrefour à feux à quatre branches sera aménagé à l'intersection de la route de la Pâla et de la rue de Vevey. Les voies de présélection voiture seront doublées afin de séparer les mouvements dans la régulation. Les cyclistes disposeront de sas vélo sur les différentes branches.

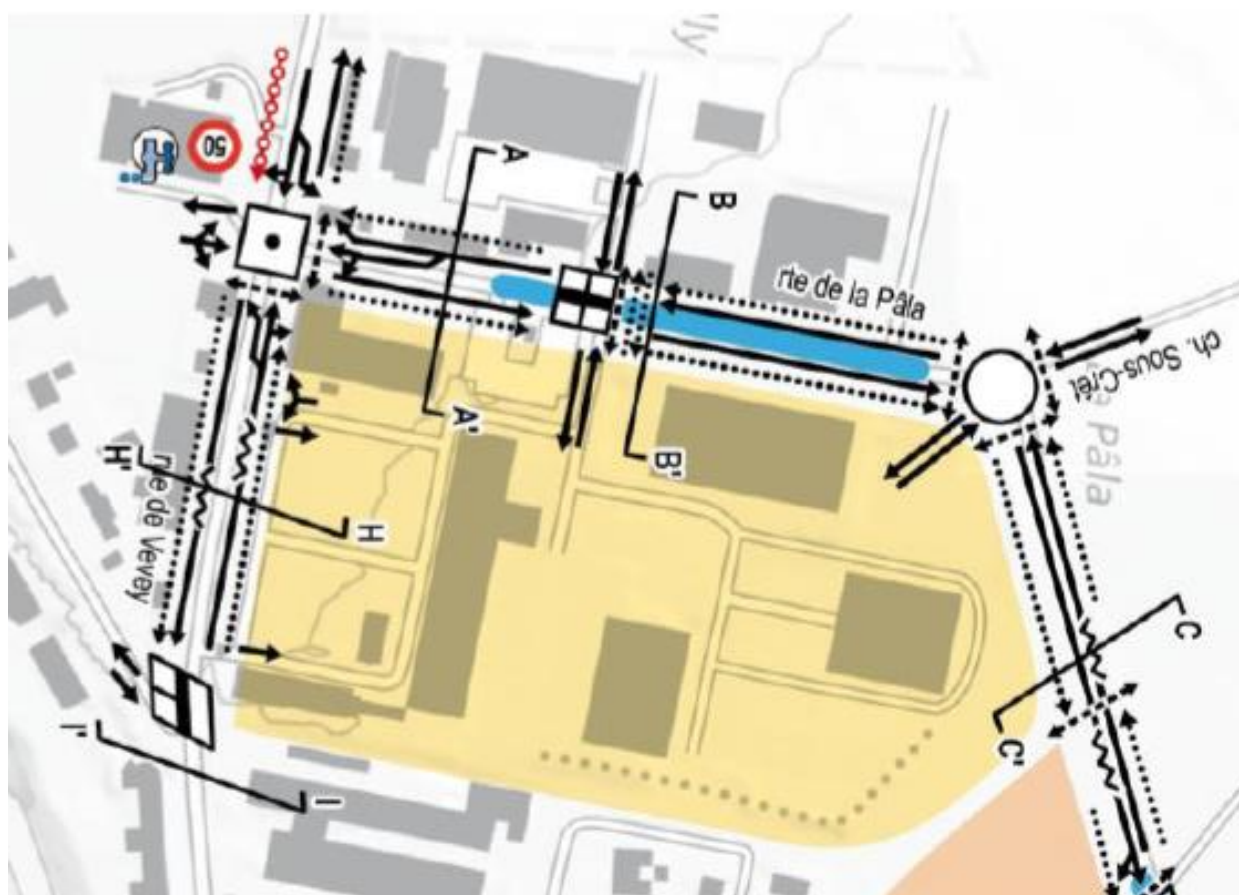
Sur le tronçon entre la route de la Pâla et la route de la Part-Dieu, le profil type prévoit la réalisation d'un trottoir de part et d'autre de la route, d'une voie de circulation par sens, accompagnée chacune d'une bande cyclable. Deux arrêts de bus seront disposés en quinconce de la traversée piétonne. Ils seront placés de manière à pouvoir rejoindre aisément les quartiers d'habitation.

Sur le tronçon en provenance de Vuadens, une voie bus-vélo indépendante sera réalisée en approche du carrefour à feux. La bande cyclable proposée en direction de Vuadens est à coordonner avec le Canton afin de permettre une continuité vélo sur cet axe.

Tronçon route de la Pâla entre le carrefour Pâla/Vevey et le giratoire Sous-Crêts

Ce tronçon proposera une voie de circulation voiture par direction. Une bande polyvalente sera aménagée pour permettre les entrées et sorties aux quartiers adjacents en deux temps si nécessaire. Les cyclistes disposeront d'une bande cyclable sur l'intégralité du tronçon, dans les deux directions. Un trottoir agrémenté d'une bande verte plantée sera aménagé tout au long du quartier des Jardins de la Pâla (ancien Arsenal). Un trottoir est également prévu de l'autre côté pour accéder aux différents commerces.

Un giratoire sera aménagé au droit du carrefour Pâla - Sous-Crêts. Il permettra, à court terme, de donner un accès à la partie nord du quartier de l'Arsenal. Il devra également permettre, à terme, l'accès à la zone Planchy-Sud.



3.2 Coût des travaux

Travaux préparatoires	Fr.	431 000.00
Aménagements paysagers	Fr.	115 000.00
Terrassement	Fr.	336 000.00
Bordures et pavages	Fr.	454 000.00
Fondation et revêtement	Fr.	1 443 000.00
Eclairage public et abribus	Fr.	136 000.00
Signalisation et marquages	Fr.	259 000.00
Honoraires	Fr.	450 000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>330 000.00</u>
Total HT	Fr.	3 954 000.00
TVA	Fr.	<u>316 300.00</u>
Total intermédiaire	Fr.	4 270 300.00
Emprises de terrain	Fr.	125 000.00
Total TTC	Fr.	4 395 300.00
- Crédit déjà voté dans le cadre des mesures d'accompagnement pour la rue de Vevey	Fr.	<u>500'000.00</u>
Total	Fr.	<u>3 895 300.00</u>

Crédit demandé, arrondi à **Fr. 3 900 000.00**

Ce montant bénéficie du financement conjoint de la Confédération et de Mobul dans le cadre du PA1. La subvention se monte à Fr. 130'000.--. Une subvention est également attendue dans le cadre du PA3. Aux mêmes conditions que celles prévalant pour le PA1, elle se monterait à environ Fr. 600'000.--. Enfin, une participation de Fr. 1'600'000.-- est attendue de la part du Canton.

4. Réfection des infrastructures

4.1 Description des travaux

Réseau d'assainissement

Le PGEE de la Ville de Bulle prévoit la mise en séparatif à long terme sur l'ensemble du territoire communal. Les conduites existent en système séparatif sur la majeure partie du projet. Toutefois, la réalisation d'un tronçon de collecteur est nécessaire. Selon une pratique constante du Conseil communal, les frais de séparation des eaux des bâtiments privés seront pris en charge par le crédit d'investissement pour leur part située sous le domaine public. Les collecteurs ont des diamètres de 200 mm, conformément au rapport technique du PGEE.

4.2 Coût des travaux

Travaux préparatoires	Fr. 8 500.00
Canalisations des eaux usées et claires	Fr. 106 070.00
Honoraires	Fr. 18 900.00
Divers et imprévus	Fr. 11 500.00
Total HT (TVA récupérée)	Fr. 144 970.00
Crédit demandé, arrondi à	Fr. 145 000.00

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 4'045'000.-- pour le réaménagement de la route de la Pâla et de la rue de Vevey (secteur Arsenal), dont à déduire une participation de la Confédération de Fr. 130'000.-- et une participation de Fr. 1'600'000.-- du Canton.

Financement : par emprunt de Fr. 4 045 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 4 % pour les travaux routiers dès 2021
par le biais des taxes d'épuration pour les collecteurs

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand